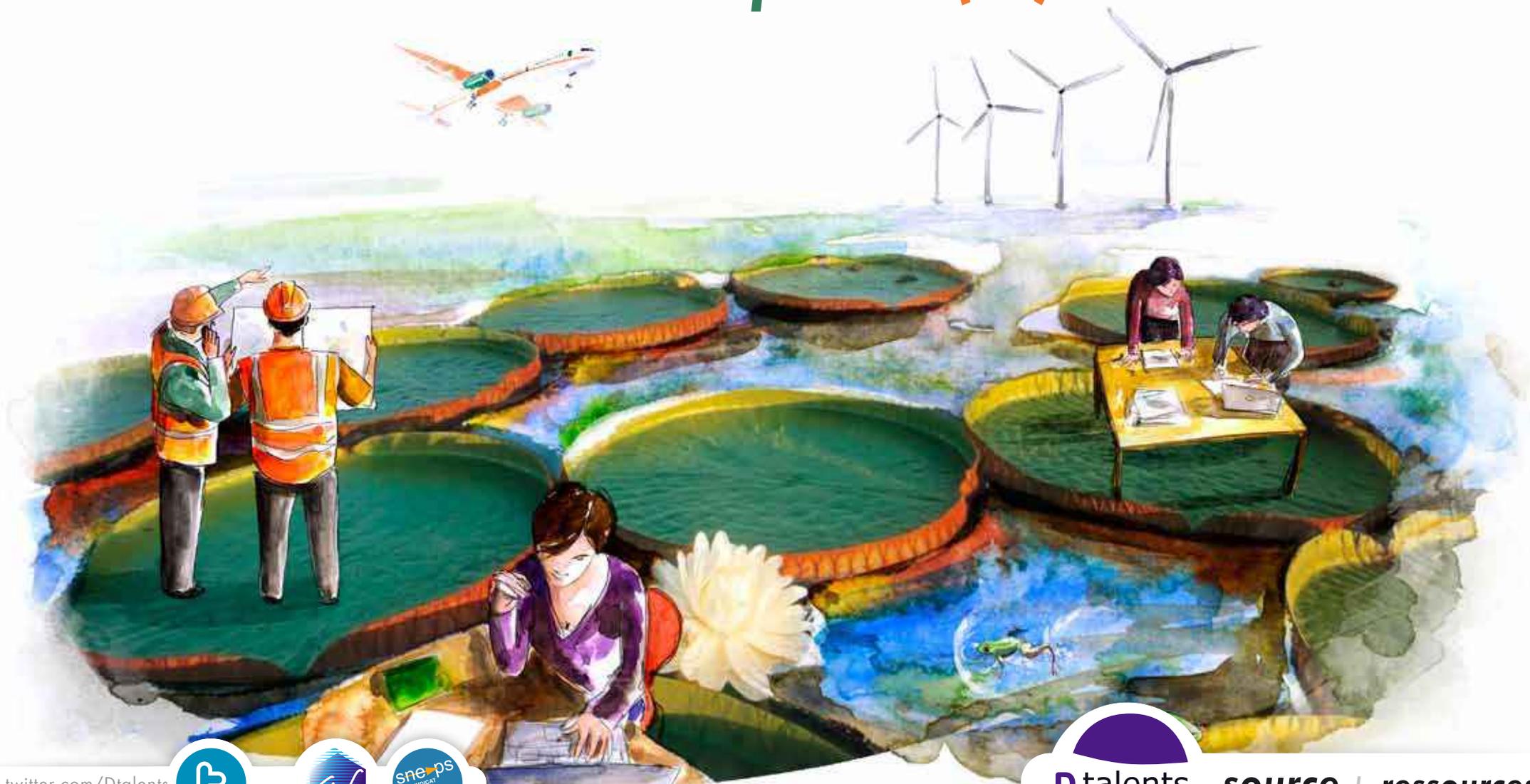


mode d'emploi(s)



twitter.com/Dtalents



Dtalents

source de ressources

2 MODES D'EMPLOI(S)

1. Sans Dtalents



2. Avec Dtalents



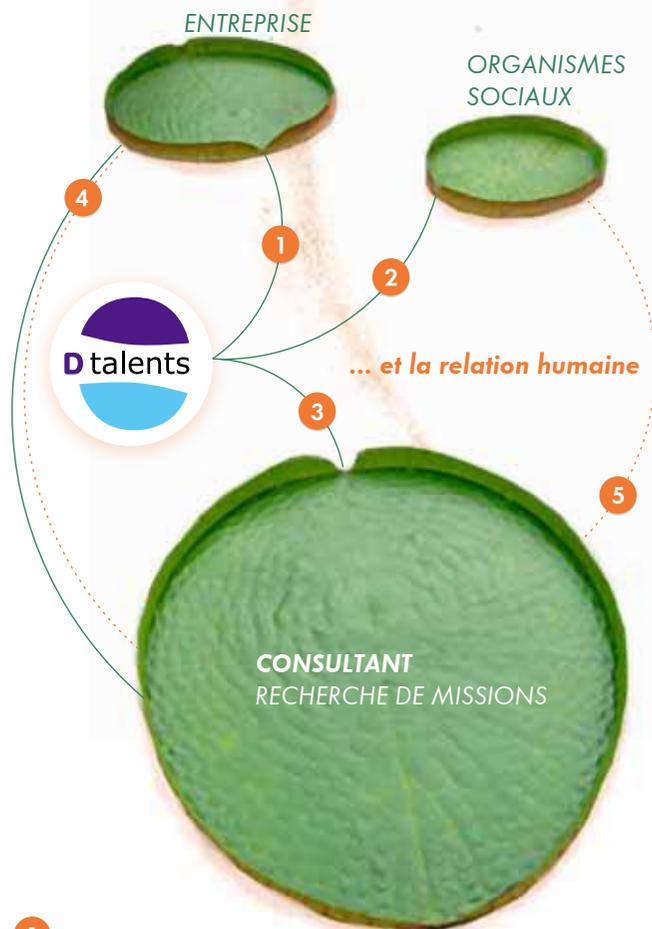
LES 4 ATOUTS PRINCIPAUX DE DTALENTS :

- **Un engagement social total** : garantie et paiement de l'intégralité du salaire chaque mois.
- **Une gestion totalement réglementaire** (conforme aux directives UNEDIC de novembre 2011) et **transparente** (compte consultant - tableau de bord de votre gestion d'activité remis chaque mois)
- **Un développement de votre chiffre d'affaire et de votre réseau.**
Dtalents propose des missions dans vos domaines d'activités
- **Un accompagnement** pour démarrer en portage salarial et un suivi pour rendre votre activité pérenne.

DTALENTS, MODE D'EMPLOI

**Le portage salarial
une attitude de
travail qui organise
l'emploi sous forme
de missions.
Ce mode de travail est
caractérisé par une
relation transparente
entre le consultant,
l'entreprise cliente et
Dtalents.**

Il est encadré par la loi (loi n°2008-596 du 25 juin 2008 complété par l'accord syndical de Juin 2010 et par la directive UNEDIC du 7 novembre 2011).



1

Recherche de missions
Contrat commercial
Suivi de mission
Facturation
Recouvrement
Assurance client

2

Formalité

3

Encadrement
Formation
Accompagnement
Contrat de travail
Gestion salariale

4

Réalisation de
la mission. *Aucun
lien contractuel*

5

Droits sociaux
Médecine du travail
Retraite
Prévoyance
Pôle Emploi

.....
négociation du périmètre de la mission

Vous êtes consultant, ingénieur, manager ou formateur dans le domaine des technologies de l'information, de l'ingénierie, du conseil, ...

Vous vous trouvez dans une des situations suivantes : jeune diplômé, demandeur d'emploi rémunéré ou non, retraité, indépendant (travailleur non salarié), en réflexion par rapport à une création d'entreprise.

Vous cherchez un nouveau mode de travail, vous avez décidé de travailler dans un contexte de missions, vous avez une opportunité de proposer vos compétences sur un projet, vous souhaitez tester votre marché avant de créer votre entreprise.

Dtalents vous apporte l'environnement administratif et de développement commercial dont vous avez besoin pour valoriser, sereinement, votre activité professionnelle.

Dtalents vous permet d'entrer dans le monde de l'autonomie tout en étant assuré d'avoir un statut de salarié et rassuré car nous vous accompagnons et nous vous soutenons dans votre démarche commerciale.

DTALENTS EST LA SOCIÉTÉ DE SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES

La raison d'existence de Dtalents est donc éminemment basée sur la dimension humaine, le portage salarial est une conséquence contractuelle d'une façon de travailler (savoir être professionnel). En restant pragmatique, il faut que cette façon de travailler devienne durable. Dtalents s'est structurée dans cet objectif avec des engagements forts.

LE QUOTIDIEN DE VOTRE ACTIVITÉ, MODE D'EMPLOI

POUR ÉTABLIR LES BASES DE LA RELATION AVEC DTALENTS :

LA CONVENTION DE COLLABORATION

Ce document préalable à tout engagement futur, est la base fonctionnelle et déontologique de notre collaboration: c'est un engagement mutuel où sont mentionnées les règles observées et les services fournis par le «consultant» et Dtalents. Ce document, que vous êtes en train de lire, sera co-signé, lors d'un rendez-vous, si vous décidez de collaborer avec Dtalents.

POUR INTÉGRER DTALENTS DÈS QUE VOUS AVEZ UNE MISSION :

RÉDACTION DU CONTRAT DE PRESTATION COMMERCIALE POUR VOTRE CLIENT.

Dtalents, en fonction des éléments que vous avez collectés (fiche d'identification de mission) met en place le contrat commercial. Ce contrat décrit précisément l'objet de la mission, sa durée, le ou les lieux d'intervention, les aspects financiers. En parallèle, interviendra une validation financière de votre client. Si votre client n'est pas garanti, nous serons particulièrement vigilant sur le suivi des règlements (négociation des délais de paiement).



LA DÉCLARATION UNIQUE D'EMBAUCHE (DUE).

Dtalents procède à la DUE. Cet enregistrement, auprès des URSSAF, permet de consigner, réglementairement, le consultant comme salarié de Dtalents. Les organismes de premier niveau (Pôle Emploi, URSSAF, CNAM, Médecine du Travail) sont avisés. Une copie de cet enregistrement vous est communiquée.

MISE EN PLACE DU CONTRAT DE TRAVAIL : L'INGÉNIERIE SALARIALE DE DTALENTS.

Conforme à la directive UNEDIC du 7/11/2011, Dtalents met en œuvre le contrat de travail le plus adéquat en fonction du volume de travail estimatif sur une période donnée. Les contrats sont des CDD ou des CDI de mission, ces contrats sont à temps complet ou partiel, pour des collaborateurs relevant d'un statut cadre.

LE CÔTÉ ADMINISTRATIF DE VOS MISSIONS, MODE D'EMPLOI

DTALENTS : L'ASSURANCE D'UNE GESTION SALARIALE PROFESSIONNELLE, TRANSPARENTE ET RÉGLEMENTAIRE

"Chez Dtalents, sur nos 10% de frais de gestion, environ 5% serviront à payer les charges ou assurances obligatoires : la responsabilité civile professionnelle, la taxe professionnelle, les charges sur les salaires (ORGANIC) et le financement mensuel des salaires qui représente à lui seul de 1,8 à 2,3%.

Il reste donc à Dtalents entre 4 et 6% pour assurer ses services de gestion et d'accompagnement.

En terme de gestion et d'accompagnement, tous nos consultants sont logés à la même enseigne !"

DES FRAIS DE GESTION DÉGRESSIFS SUR LA DURÉE

JUSQU'À 9 MOIS	PLUS DE 9 MOIS
10 %	9 %

(sauf si on intègre des frais le taux est alors de 10%)



À quoi servent les frais de gestion ?

AUX ACTIONS DE GESTION SALARIALE

- l'établissement du contrat de prestation,
- la DUE (déclaration unique d'embauche),
- l'établissement du contrat de travail,
- la facturation et le recouvrement de factures auprès des clients,
- l'établissement des bulletins de paie,
- le virement de la paye, mensuellement, avant le 5 du mois.
- La gestion des frais de fonctionnement et de mission
- Le paiement des frais le 15 du mois
- le versement aux différents organismes sociaux de l'ensemble des cotisations,
- les frais de financement des salaires
- l'assurance Responsabilité Civile professionnelle,
- la médecine du travail...

AVEC DTALENTS, C'EST L'AUTONOMIE RASSURÉE

Vous êtes salarié de Dtalents avec tous les avantages sociaux (retraite, congés maladie, congés payés, assurance-chômage, mutuelle). Vous vous concentrez sur votre savoir faire et vous oubliez les tâches administratives.

Dtalents en tant que membre du syndicat du portage CICF/SNEPS a souscrit à une caution de garantie des salaires. C'est une double garantie pour vous, en sachant que les salaires sont payés chaque mois.

AUX ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

COMMERCIAL INDIVIDUEL

- l'accompagnement commercial et humain apporté par Dtalents
- la mise à disposition d'offres de missions
- la mise à disposition de bureaux et de supports de représentation (plaquette, carte de visite, mail, support logistique de placement et de réponse à un appel d'offre).

COMPRENDRE LA RÉMUNÉRATION...

Préambule

- "Pour 100 euros facturés sans frais de gestion, un salarié en portage salarial touchera 52 euros net, une fois les charges sociales et patronales ôtées. Avec 10% de frais de gestion, son salaire net sera au minimum de 47 euros net."
- La rémunération est liée à la structure du contrat de travail. En particulier les congés payés doivent être réglementairement provisionnés et pris.
- Dtalents garantit et finance l'intégralité du salaire mensuel.
- Seul un exemple de feuille de paye atteste des calculs.

Et enfin pour terminer, c'est le taux de transformation qui est le dernier critère. Il est le ratio entre le revenu net (salaire net + remboursement des frais professionnels) et le montant de la facture mensuel hors taxe.

Ainsi avec 0% de taux de frais de gestion et 100 euros facturés, le taux de transformation est de 52% ; tandis qu'avec 10% de frais de gestion, le taux de transformation est de 47% (sans frais professionnels intégrés). Le taux de transformation peut évoluer entre 47 et 59% (gestion des frais professionnels). Il peut atteindre 80% dans le cadre de projets en expatriation.

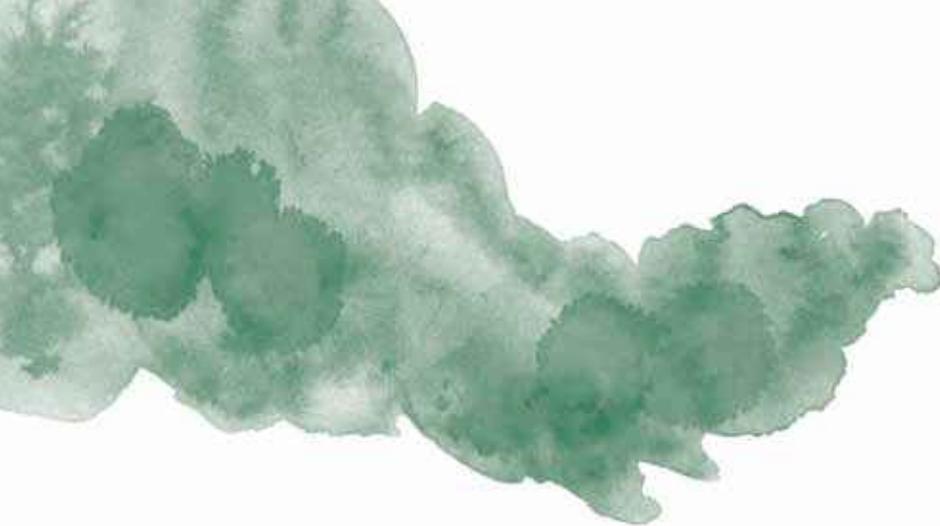
Le tableau suivant détaille un calcul :

	MONTANT ou %	EXEMPLE
FACTURE MENSUELLE HT (1)	Facture client	1000 €
TAUX DE FRAIS DE GESTION (2)	Taux de 10%	100 €
FRAIS PROFESSIONNELS (3)	Montant des frais remboursés chaque mois	100 €
SOLDE DISPONIBLE POUR LE SALAIRE (4)	(1) - (2) - (3)	800 €
SALAIRE BRUT (5)	Taux de charges patronales 45% - (4) / 1,45	552 €
SALAIRE NET (6)	Taux de charges salariales 22% - (5)x0,78	431 €
REVENU NET (7)	(6) + (3)	531 €
TAUX DE TRANSFORMATION	(7) / (1)	53 %

LA GARANTIE DU SALAIRE

Votre salaire est payé chaque mois en toutes circonstances

L'intégralité de votre salaire est versée en début de mois, indépendamment des délais de règlement de votre client. Cet engagement fort et différenciateur affirme notre volonté de service et d'accompagnement.



LA GESTION DE VOS FRAIS

LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Vous pouvez déduire, chaque mois, un montant de frais professionnels au maximum égal à 30 % du salaire brut mensuel, soit 15 % de la facture. Ces frais ne sont pas re-facturables aux clients. On cherchera à appliquer les barèmes URSSAF pour l'identification et le niveau de gestion de ces frais.

Ils sont liés à l'activité générale du consultant, indépendamment du déroulement de la mission et sont notamment les suivants :

- les frais de déplacement,
- les frais d'hébergement et de repas commerciaux,
- éventuellement le matériel et la documentation,
- Internet, téléphone mobile à hauteur de 50 %,
- papeterie,
- affranchissement,
- frais de prospection commerciale (ex. transport),
- matériels,
- assurances spécifiques.

LES FRAIS DE MISSION, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Ce sont des frais qui sont re-facturés au client. Les types de frais possibles peuvent être variables (proche de la liste des frais de fonctionnement). Il n'y a pas de frais de gestion appliqués sur ces frais.



POUR VOUS FAIRE REMBOURSER VOS FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE MISSIONS :

Ces frais consignés chaque mois par le consultant sur deux notes de frais distinctes, suivant un modèle fourni par DTALENTS. Ces notes seront adressées à DTALENTS, accompagnées de tous les justificatifs appropriés et/ou demandés par DTALENTS.

Ces frais sont remboursés vers le 15 de chaque mois.



VOTRE COMPTE DE GESTION

Un **relevé de compte** de gestion fait un état mensuel des sommes facturées au(x) client(s) des frais remboursés, des frais de gestion prélevés, des charges sociales payées. Il a la forme d'un relevé de compte bancaire avec un crédit et un débit. Il est mis à jour de façon mensuelle. Il permet d'attester de la transformation des factures établies en salaire. Il est transmis par e-mail chaque mois.

	CRÉDIT	DÉBIT
SOLDE MOIS PRÉCÉDENT	60 320,30	0,00
OPÉRATION DU MOIS		
Facture 1	2 480,00	0,00
Facture 2	5 625,00	0,00
Facture 3	2 875,00	0,00
Total facturation : 10 980,00		
Frais de gestion (10%)		1 098,00
Frais de mission		297,46
Salaires et charges sociales		8 941,26
Notes de frais refacturées au client	0,00	
Notes des frais remboursées au consultant		0,00
OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES DU MOIS		
SOLDE DU MOIS	60 963,58	0,00
DONT PROVISIONS POUR :		
Congés payés		2 000,38
RTT		0,00
Précarité		0,00

UN MODE D'EMPLOI "SALARIE", C'EST RASSURANT !

**Vous avez droit à tous
les avantages d'un statut
salarié**



LA CONVENTION COLLECTIVE APPLIQUÉE : LE CICF/SNEPS.

Vous pouvez consulter les articles de cette convention dans nos bureaux ou sur le site du Syntec (syntec.fr). Dtalents adhère au syndicat du portage salarial

TEMPS DE TRAVAIL - CONGÉS PAYÉS.

Les accords SYNTEC sur le temps de travail forfaitaire sont appliqués (218 jours de travail par an), dans le cadre d'une mission à temps complet. Pour les contrats à temps partiel, le temps de travail, hebdomadaire est sur une base de 35 heures.

CONGÉS MALADIE.

Pensez à envoyer vos arrêts maladie sous 48 h et à prévenir Dtalents.

MÉDECINE DU TRAVAIL.

Vous serez sollicité pour une visite médicale. Le lieu de visite sera choisi au plus près de votre lieu de mission.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE.

Vous êtes couvert par notre RC Professionnelle lors de vos interventions chez vos clients. Les caractéristiques de cette RCpro sont consultables sur demande.

FORMATION.

Dtalents cotise aux organismes conventionnés dans le cadre de la formation professionnelle. Vous pouvez ainsi bénéficier de crédit formation, en fonction de votre ancienneté au sein de Dtalents.

RETRAITE.

La caisse de retraite est la REUNICA. Vous voulez en savoir plus sur les taux de cotisation et avantages procurés, consultez le site WEB www.reunica.com

PRÉVOYANCE.

La caisse de prévoyance est Médéric (conventionnée CICF). Vous voulez en savoir plus sur l'offre de Médéric consultez le site web www.mederic.fr

PÔLE EMPLOI : VOS DROITS.

Vos droits à l'assurance chômage en fonction de vos acquis avant et pendant votre collaboration avec Dtalents. (Directive UNEDIC du 7/11/2011).

VOS MISSIONS, MODE D'EMPLOI(S) AVEC DTALENTS



Dés sa création Dtalents s'est structurée pour accompagner le consultant dans son autonomie :

NOTRE MODE D'ACCOMPAGNEMENT VOUS PERMET DE FAIRE APPEL AUX RESSOURCES INTERNES DE DTALENTS POUR :

- Définir un plan d'action pour rechercher une mission initiale,
 - Faire suite à la fin probable d'une mission.
- Cet accompagnement consiste en un travail commun avec l'équipe de suivi de mission et l'équipe commerciale.

DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE D'UNE PREMIÈRE MISSION, LE NIVEAU DE L'ACCOMPAGNEMENT DÉPEND DU DEGRÉ D'AUTONOMIE DU CONSULTANT. IL PASSE PAR :

- Un bilan de connaissances
- La transformation du CV en plaquette produit, si besoin
- Un plan d'actions commerciales
- Un support à la démarche commerciale
- Un accompagnement client.

DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE MISSION :

- Un plan d'actions commerciales est mis en place avec l'équipe de Dtalents.

DTALENTS MET À DISPOSITION DES CONSULTANTS

- des espaces de travail,
- une adresse e-mail personnalisée est proposée au consultant
- une offre de carte de visite professionnelle.

DTALENTS, ORGANISME DE FORMATION CONVENTIONNÉ, vous permet notamment de proposer aux entreprises des missions de formation dans le cadre de leur budget formation.

POSSIBILITÉ DE RÉPONDRE À DES APPELS D'OFFRES PUBLICS

Nous vous aidons à constituer le dossier de réponse aux appels d'offres publics et à trouver des compétences complémentaires aux vôtres pour gagner plus facilement l'appel d'offres.

LE PARRAINAGE



UN APPORT D'AFFAIRES ET NOUS SOMMES RECONNAISSANTS

Découvrez l'offre de parrainage : si vous recommandez Dtalents à un consultant ou à un client, une commission vous sera versée.

Dans le cadre de sa recherche de missions, un consultant peut identifier une mission qu'il ne peut pas réaliser soit directement, soit seul. Dans ce cas, il peut devenir apporteur d'affaire. Il peut aussi proposer des consultants extérieurs, qui pour cette mission deviendront salariés de Dtalents.

Pour la cooptation d'un candidat qui intègre Dtalents sur votre recommandation, Dtalents vous offre un ensemble de ticket(s) cadeau d'une valeur de 400 euros. 200 euros sont versés au démarrage du projet et 200 euros après 3 mois de mission.

Pour la cooptation d'une mission, d'un projet indentifié par un consultant, un ensemble de tickets cadeaux d'une valeur de 200 euros est versé au démarrage de la mission.

Dans le cadre d'une logique d'apport d'affaire où un consultant identifie une mission et le consultant qui va effectuer la mission, Dtalents verse une prime, sur la durée de la mission d'un montant égal à 2 % sur le chiffre d'affaire H.T généré.

DTALENTS, LE PORTAGE SALARIAL PÉRENNE : OFFRE DE MISSION

Dtalents dans sa logique de service, met en œuvre une politique commerciale auprès de grands comptes et des PME/PMI pour obtenir des offres de missions.

Ces offres de missions sont ensuite proposées aux consultants. Le principe de la logique portage salarial est maintenu. Le consultant valide avec le client le périmètre global de la mission et décide ou non de donner une suite de façon totalement autonome.

Dans cette logique de démarche commerciale, nous pouvons aussi valoriser votre CV/offre de compétences auprès de certaines cibles commerciales.

Les offres de missions proposées sont publiées sur notre site web et sur TWITTER (twitter.com/Dtalents).

Elles sont aussi transmises par SMS, après accord de votre part.

Dans cette logique d'apport de mission, le taux de frais de gestion proposé par Dtalents est de 12 %, non dégressif.



RESTONS EN CONTACT

Dtalents vous propose de rester en contact via les alertes SMS et via Twitter.

EN RECEVANT LES ALERTES SMS, VOUS ÊTES INFORMÉS D'UNE ACTUALITÉ QUI VOUS CONCERNE (OFFRE DE MISSION, NOUVEAU CLIENT, NOUVEAU CONSULTANT, NOUVEAU CONTENU SUR LE WEB,...)

Le service d'envoi de SMS est activable à votre demande !
Il vous permet de garder le contact en temps réel avec Dtalents

EN VOUS ABONNANT AU FIL TWITTER DE DTALENTS (PRIVÉ) VOUS AVEZ UNE INFORMATION CONSULTABLE EN TOUT LIEUX

 **Suivre**



LES AGENCES DE DTALENTS :

DTALENTS PARIS

102 cours de Vincennes
75012 Paris 12
tel. 01 84 06 44 13

DTALENTS LYON

centre Regus Immeuble Danica B
21 Avenue Georges Pompidou,
69003 LYON
tel. 04 72 91 32 96

DTALENTS TOULOUSE

30 Boulevard du Maréchal Leclerc,
31 000 Toulouse
tel. 05 62 15 04 58

DTALENTS LIMOGES

29 Avenue du Général Leclerc,
87100 Limoges
tel. 05 55 10 05 80

contact@dtalents.fr

DANS L'ATTENTE DE DÉBUTER

UNE COLLABORATION,

UNE ÉQUIPE SYMPATHIQUE ET EFFICACE À VOS CÔTÉS

ET QUI VOUS ÉCRIT :

Depuis 2003, date de sa création, Dtalents fédère un ensemble de consultants autonomes et leur apporte les moyens de développements commerciaux nécessaires. Le portage formalisé et utilisé comme il l'est aujourd'hui est une activité jeune. Il reste beaucoup à créer et à construire pour en faire une activité qui cadre totalement avec le mode de travail que vous avez choisi.

Ce que propose Dtalents, c'est un service de gestion qui est du portage. Notre déontologie est basée sur le respect de nos engagements d'employeur et sur une transparence de fonctionnement. Notre maître mot est :

**développer entre vous et nous
une relation humaine forte sur la
durée. Dtalents est votre source
de ressources.**

Que le portage soit pour vous une alternative temporaire ou un choix de mode de travail, l'équipe de Dtalents est proche de vous.

Dtalents, dans l'ensemble de ses services ou de ses démarches de développement, souhaite privilégier et mettre en avant une attitude, qui pour nous est la caractéristique de notre métier : un consultant décide avec un donneur d'ordre. Dans cette relation élémentaire, un peu oubliée aujourd'hui, est traduite une équation simple : celui qui a le besoin discute avec celui qui sait faire et cela sans intermédiaire sans pression (sauf celle du projet). **C'est sans doute une version de développement durable du business, en tout état de cause c'est celle que Dtalents défend.**

A bientôt parmi nous ou pour une question.



L'ÉQUIPE DE DTALENTS



CONVENTION DE COLLABORATION

- Entre le Groupe (et ses filiales) DTALENTS, SARL au capital de 60 000 euros, code APE n° 7022Z, dont le siège social est situé 29 avenue du Général Leclerc 87100 LIMOGES ,SIREN 449 700 970, représentée par M. Roussin Yves agissant en qualité de directeur,

- Et ,
immatriculé à la Sécurité sociale sous le n°

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

COMPÉTENCES DU CONSULTANT

Les compétences du consultant sont celles transcrites dans le CV du consultant (copie jointe à cette convention).

ENGAGEMENTS DU CONSULTANT

..... s'engage à fournir des informations complètes et véritables sur son parcours professionnel et ses droits sociaux, et à informer DTALENTS de tout changement de situation professionnelle.



ENGAGEMENTS DE DTALENTS

..... certifie avoir pris connaissance du document « Dtalents mode d'emploi(s) » qui explique les engagements de Dtalents vis-à-vis de son activité professionnelle.

Fait en double original à , le

DTALENTS
Lu et approuvé

LE SALARIÉ
Lu et approuvé